

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT

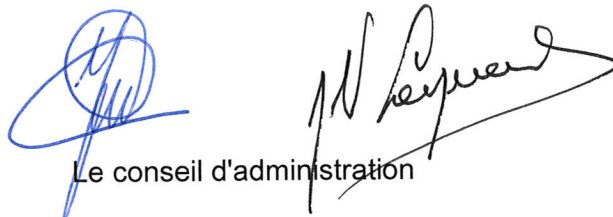
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A.

NOTICE

Il est porté à la connaissance des actionnaires de notre société que le dividende pour l'exercice 2017, de EUR 0,25 brut par action, soit un dividende net de l'impôt à la source de 15 % de EUR 0,2125 par action, sera payable à partir du 25 juin 2018 aux actionnaires qui sont inscrits dans le registre des actionnaires de la société, conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 février 2015.

Les actionnaires pouvant bénéficier et demandant l'exemption de la retenue à la source sur le paiement du dividende pour l'exercice 2017 devront adresser leur demande d'exemption avant le 22 juin 2018 à la société par courriel (info@cofisa.lu).

Luxembourg, le 20 juin 2018.



Le conseil d'administration